



Année scolaire 2022/2023

Chères familles, chers enfants,

Bienvenue à l'école Sainte Anne !

« Sainte Anne joue !!! »

C'est à travers ce thème que vos enfants vont participer à de nombreux projets durant toute l'année scolaire : rien de tel que le jeu pour permettre aux élèves de développer multiples savoirs, savoir-faire et savoir-être !

Comme à chaque rentrée, il me paraît important de vous redonner la recette pour passer une bonne année scolaire ensemble: une bonne dose de confiance, une cuillère à soupe de bienveillance, un bouillon de communication et de coopération et il n'y a plus qu'à déguster !!!

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles personnes dans l'équipe : Marylène en GS/CP avec Geneviève, Ludivine en CP, Bertrand en CE2 et Emeline en CM2 qui interviendra tous les lundis et un jeudi sur 3.

Merci de les accueillir comme il se doit, je compte sur vous !!!

Projet immobilier : Sainte Anne se refait une beauté !!!

Une année riche et mouvementée nous attend avec les travaux en cours à l'école. Vous serez sollicités cette année pour nous aider notamment lors des déménagements, aussi, un seul mot d'ordre à vous transmettre : on compte sur vous !!!

Il va falloir s'adapter les uns et les autres aux différentes contraintes en lien avec ce projet, il suffit de penser à la nouvelle école qui verra le jour d'ici septembre 2023, et tout va bien se passer !

Pour conclure, nous sommes très heureux de vous retrouver et nous vous souhaitons une très agréable année en notre compagnie !!!

Pour l'équipe enseignante, le personnel OGEC, l'OGEC et l'APEL,

Laurent

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Voici la répartition des 8 classes pour 169 élèves (3 classes maternelles et 5 classes élémentaires). Notre équipe se compose de 10 professeurs des écoles, une enseignante suppléante, une enseignante pour le Regroupement d'Adaptation, 3 aides-maternelles et de deux personnes Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap.

Direction : Laurent PROUTEAU (décharge de direction le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines)

TPS/PS: Audrey GOURRAUD 19 élèves

Rentrée échelonnée des TPS à partir de janvier

Aide-maternelle : **Sophie CAILLAUD**

MS : Annabelle PAILLAT 20 élèves

Aide-maternelle : **Claudie BARBARIT**

GS/CP: Geneviève POUPIN et Marylène QUET 12 GS / 6 CP 18 élèves

Aide-maternelle : **Corinne RENVOYER**

AESH : **Cindy GRAS**

CP : Ludivine AUGUIN 19 élèves

CE1: Elodie TERRIEN 21 élèves

CE2 : Bertrand BILLAUD 25 élèves

AESH : **Cindy GRAS**

CM1: Nathalie GUILLOTEAU 22 élèves

CM2 : Emeline CRABEIL (le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines) et **Laurent PROUTEAU**

AESH : **Nathalie HUCHET** 25 élèves

Total élèves rentrée 2022 : 169 élèves

Regroupement d'Adaptation : Elisabeth DAVIET

Elle interviendra aussi dans les écoles de La Flocellière, des Châtelliers, de La Pommeraie Sur Sèvre, de St Mesmin et du Boupère.

AESH: HUCHET Nathalie et GRAS Cindy

Personnel OGE : Catherine SEGAULT et Véronique BOIVINEAU

INFORMATIONS GENERALES

Adresse :

Ecole Sainte Anne, 3 rue de l'école, 85700 Saint Michel Mont Mercure

Téléphone :

02.51.57.29.33

ATTENTION NOUVEAU MAIL :

direction@saintmichelmontmercure-sainteanne.fr

Horaires : matin : 9h/12h15 après-midi : 13h30/16h30

Ouverture à partir de 8h50 le matin et 13h20 en début d'après-midi.

Vous nous avez transmis une liste de personnes susceptibles de venir chercher vos enfants autres que vous. Au cas où exceptionnellement une autre personne venait à récupérer vos enfants à l'école, merci de nous l'indiquer par mail, téléphone ou tout simplement dans le cahier de liaison.

DIRECTION

La direction est assurée par Laurent PROUTEAU. Le jour de décharge est le lundi et un jeudi toutes les trois semaines. N'hésitez pas à prendre contact ces jours-là au 02.51.57.29.33

PROTOCOLE SANITAIRE Rentrée 2022

Cf document envoyé par mail

ABSENCES

Toute absence doit être signalée impérativement à l'école **avant 9h00**. Des **billets d'absences** vous sont remis. Merci de nous les faire parvenir au retour de l'enfant.

Si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école, vous devez venir le chercher. Nous ne le laisserons pas partir seul pendant le temps scolaire. Merci de nous prévenir.

Nous vous rappelons qu'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être obligatoirement effectuée auprès de Laurent en cas d'absence sur temps scolaire pour raisons familiales (voyage, mariage ou rassemblements familiaux).

Elle fera aussi l'objet d'un échange oral par appel téléphonique ou en rendez-vous auprès de Laurent.

Celle-ci sera validée ou non en fonction de la nature de la demande et de la durée de l'absence (d'une demi-journée à deux jours maximum).

Pour une demande d'autorisation d'absence non justifiée de plus de 2 jours, un courrier sera envoyé par vos soins à l'Inspectrice de l'Education Nationale qui vous répondra défavorablement et pourra faire appliquer les sanctions en lien avec la loi sur l'obligation scolaire (pour rappel elle s'applique dès l'âge de 3 ans).

L'échange oral et la demande écrite s'effectueront au minimum un mois avant la date souhaitée par la famille.

RAPPEL : Nous tenons à vous informer que suite à quatre demi-journées d'absence non justifiées sur une période d'un mois, nous nous verrons dans l'obligation de le signaler à la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale qui via ses services prendra les décisions nécessaires en lien avec la loi sur l'obligation scolaire. L'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription des Herbiers, Mme RIDIER, sera aussi informée de la situation.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées tout au long de l'année aux élèves ayant des difficultés passagères au niveau du langage et de la lecture.

L'équipe enseignante vous fait une proposition que vous acceptez ou non. Il est bien sûr préférable d'accepter pour le bien de votre enfant.

MEDICAMENTS

Merci de contacter l'enseignant(e) responsable de votre (vos) enfant(s) si besoin est concernant une prise ponctuelle de médicaments (certificat médical à l'appui).

L'EVEIL A LA FOI ET CATECHESE / CULTURE RELIGIEUSE ET CHRETIENNE

Vous avez fait le choix en juin via le dossier de rentrée d'inscrire votre enfant en parcours de catéchèse ou en culture religieuse et chrétienne (pour les enfants du CE1 au CM2). Aussi nous vous demandons de le respecter. Nous vous rappelons aussi que l'engagement se fait pour l'un ou l'autre sur un parcours de 4 ans.

En tant qu'établissement catholique d'enseignement, l'école Sainte Anne organise, sur le temps scolaire, un temps de catéchèse à partir du CE1.

Les OGEC ou APEL gèrent tous les frais liés à la mise en œuvre du Projet d'Animation Pastorale défini par l'école, et ne verseront à la paroisse que la part catéchèse.

La catéchèse est organisée par la paroisse et faite par des catéchistes (parents, enseignants...) en petits groupes, à l'aide de modules catéchétiques choisis par les LEME et les prêtres.

IMPORTANT : Frais de catéchèse et de culture chrétienne

- **Pour l'éveil à la Foi, il sera prélevé 1 euro par enfant sur 10 mois afin de couvrir les achats de nouveaux documents à la rentrée.**
- **Pour les élèves catéchisés : une participation de 3 euros par enfant sur 10 mois sera demandée.**
- **Pour les élèves inscrits à la culture chrétienne, la participation sera de 3 euros par enfant sur 10 mois aussi.**

Cette participation couvre les frais de livrets utilisés et/ou photocopies faites pour la mise en œuvre du projet pastoral.

Pour les plus jeunes, de la PS au CP, des temps d'éveil à la religion chrétienne seront vécus en fonction des fêtes chrétiennes. Des célébrations communes à toutes les classes et très appréciées des enfants comme des adultes seront renouvelées sur temps scolaire à Noël et à Pâques.

Nous recherchons bien évidemment des personnes volontaires pour mener à bien cette mission. Merci de nous contacter au 02-51-57-29-33.

LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES

Elle s'élèvera à **30 € pour l'année scolaire 2022/2023**. Pour plus de renseignements à ce sujet vous pouvez contacter Laurent ou Audrey BILLAUD, présidente d'OGEC.

Sachez que les frais de rentrée ainsi que les frais de catéchèse et de culture chrétienne seront lissés sur les 10 mois d'école comme l'année précédente.

Pour la participation aux frais de rentrée cela représentera **4 euros par mois pour les élèves de la PS à la GS** et **5 euros par mois pour les élèves du CP au CM2**.

Pour terminer, comme indiqué en juin, **l'assurance scolaire et extra-scolaire sera prélevée en octobre pour un montant de 6.20 euros (montant pour la souscription à l'année scolaire)**.